

Apple protège ses produits à coup de plaintes en justice

Apple ne blague pas avec sa marque. Une société américaine basée en Floride, **Atico International**, en fait la cruelle expérience. Selon *Informationweek*, la firme de Cupertino a engagé des poursuites contre Atico pour le motif suivant : la société fabrique entre autres des alarmes, des radios et des enceintes destinées à l'iPod sans aucune autorisation de la marque à la pomme.

« *Atico fabrique et vend différent accessoires commercialisés sous le nom « Living Solutions* ». [Les produits] *sont vendus en ligne et dans tout le pays* » indique le document contenant la plainte formulée par Apple.

La firme de Cupertino consciente des marchés potentiels que peuvent créer ses produits propose à ses futurs partenaires un programme baptisé *Made for Apple*. Un rapide coup d'œil aux termes du contrat permet d'expliquer pourquoi certaines sociétés cherchent à contourner la vigilance de la firme de Cupertino.

Selon CNET, tout fabricant de produit *Made for Apple* doit verser à Apple **des royalties de 10%**, basé sur le prix de vente en gros des articles. Selon la même source, cette dîme aurait pu atteindre **4 dollars par article** en 2006.

Avec le succès sans commune mesure de l'iPod, il est clair qu'avec de tels accords, les retombées économiques pour Apple sont assurément au rendez-vous. D'où ce coup de semonce tiré par le père de l'iPhone. L'avertissement est clair : fabriquer un produit compatible Apple nécessite forcément l'aval d'Apple.